

APPEL A PROJET - 2022

Ouverture : 18 octobre 2021

Clôture : 10 décembre 2021

Depuis 2010, un partenariat Culture-Santé est instauré entre l'Agence Régionale de Santé et la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire. Il soutient les structures qui souhaitent développer un volet culturel inscrit dans leur projet d'établissement et invite à l'émergence de nouvelles initiatives par le biais d'un appel à projet annuel.

Les objectifs :

La convention affirme l'ambition de soutenir et développer les projets susceptibles de contribuer à la poursuite du développement d'une politique culturelle au sein des établissements de santé et médico-sociaux au bénéfice des patients, de leur famille, des visiteurs, des personnels hospitaliers dans leur ensemble. Il s'agit dans ce cadre de:

- Inciter les équipements culturels à construire des partenariats avec les établissements de santé et médico-sociaux.
- développer des bibliothèques encadrées par un professionnel dans les établissements de santé et médico-sociaux.
- Renforcer la dimension artistique et culturelle des projets à destination des usagers et des personnels.

La nomination de responsables culturels dans les établissements de la région est au cœur du dispositif.

Les destinataires

L'appel à projet s'adresse à tous les établissements de santé et médico-sociaux, qu'ils soient publics ou privés, en lien avec les partenaires culturels de la région Pays de la Loire.

Remarque :

Seuls les établissements sous compétence ARS peuvent répondre à l'AAP (les résidences en autonomie, par exemple, relèvent de la compétence des Conseils Départementaux et sont exclues de cet AAP).

Dépôt des candidatures

Les candidatures doivent être envoyées par le/la responsable de l'établissement hospitalier ou médico-social par voie électronique aux adresses courriels suivantes :

-A l'attention du Directeur de l'Agence régionale de santé Pays de la Loire, Département Communication : ars-pdl-communication@ars.sante.fr

ET

-A l'attention du Directeur régional des affaires culturelles, Service du Développement des Publics et des Territoires : stp.paysdelaloire@culture.gouv.fr

L'appel à projet annuel « Culture et Santé » 2022 porte sur des projets engagés à partir du 1er janvier 2022. Aucun financement rétroactif ne peut être accordé.

TOUT DOSSIER RECU HORS DELAIS OU INCOMPLET SERA REJETE.

Les candidats dont les projets sont retenus doivent faire apparaître sur tous leurs supports de communication la mention explicite suivante:

« avec le soutien du ministère de la culture -DRAC Pays de la Loire et de l'Agence régionale de santé Pays de la Loire dans le cadre du programme "Culture-Santé" ».

Les candidats dont les projets sont retenus doivent également faire apparaître sur tous leurs supports de communication les logos de la DRAC et de l'ARS.

PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

	Lettre de demande de subvention
	Le formulaire ci-joint qui comprend : -l'identification du porteur de projet -la présentation du projet -le budget global de l'action envisagée
	CV intervenant.e.s le plus complet possible (avec éventuellement clef USB et/ou liens internet)
	Lettre(s) d'intention intervenant.e.s (expliquant la démarche, la raison de l'implication dans un tel projet)
	Bilan quantitatif, qualitatif et compte de résultat du projet aidé l'année précédente (document joint)
	Budgets détaillés de chaque action (en cas de projets multiples)
	Relevé d'identité bancaire portant nom et adresse de l'établissement

Des documents supplémentaires pourront être demandés afin de compléter la description du projet déposé.

FORMULAIRE DE PRESENTATION

I Établissement porteur du projet

Identification

Nom de l'établissement	
Coordonnées postales	
N° SIRET	
Activité	
Nombre total de salariés	
Nombre de sites et localisation	
Statut juridique	
Responsable établissement	
Nom	
Tel	
Courriel	
Responsable culturel hospitalier	
Nom	
Tél	
Courriel	

Présence d'équipements culturels dans l'établissement

Bibliothèque	
Théâtre	
Salle de spectacles	
Salle d'animation	
Autres	

Projets culturels antérieurs éventuellement développés

Les citer en quelques lignes (dates, partenaires culturels, résumé des actions)

Programmation culturelle annuelle associant notamment des structures culturelles partenaires

Structure(s) culturelle(s) partenaire(s)	
Calendrier	
Intervenant.e.s	
Type d'intervention (diffusion, atelier, etc)	
Service(s) de l'hôpital concerné(s)	

II Le projet culturel proposé au financement de la DRAC et de l'ARS (à compléter autant de fois que de projet)

Service concerné par le projet

Nom du service	
Activité	
Type de patients concernés	
Coordonnées du service	
Médecin référent du projet	
Nom	
Courriel	
Soignant.e.s référent.e.s	
Nom(s)	
Courriel(s)	

Présentation du projet

- Contexte dans lequel s'inscrit le projet
- Définition et nature du projet
- Enjeux et objectifs
- Intervenants (joindre obligatoirement le CV et la biographie artistique)
- Description des actions envisagées (calendrier, type d'actions et modalités de mise en œuvre : atelier, diffusion...)
- Participant.e.s et/ou publics (visés, nombre, ...)
- Dispositif de valorisation (communication, traces, diffusion)

Autre(s) partenaire(s) du projet

Exemple: établissement d'enseignement, collectivité territoriale....

- Nom et coordonnées
- Nom et fonction de l'interlocuteur pour le projet
- Coordonnées de l'interlocuteur (téléphone et adresse électronique)

Le budget prévisionnel de l'action

(cf. tableau joint)

Exemple de tableau de budget prévisionnel

CHARGES		PRODUITS	
Rémunération artistes et intervenant.e.s (TTC)	€	Convention DRAC - ARS	€
Déplacements et frais divers	€	Département	€
Fournitures diverses	€	Région	€
Communication	€	Ville	€
Autres	€	Mécénat	€
	€	Hôpital ou établissement médico-social (apports financiers et/ou structurels)	€
	€	Partenaires culturels	€
	€		€
TOTAL:		TOTAL:	

Remarques :

- Le total des charges doit être égal au total des produits.
- Le financement conjoint du projet par la DRAC et l'ARS ne pourra excéder 50% du budget total de l'opération.
- Une participation de l'établissement est souhaitée.

FORMULAIRE DE BILAN

Pour les bilans des projets 2021

1. L'action réalisée par rapport au projet énoncé

- Ce qui était envisagé
- Ce qui a été mis en œuvre
- Ce qu'il reste à mettre en œuvre (par rapport au programme d'action initial)

2. Les effets identifiables de l'action au regard des objectifs (rappeler les objectifs du projet)

- Du point de vue des participant.e.s
- Du point de vue des équipes soignantes
- Du point de vue des intervenant.e.s
- Du point de vue des équipes culturelles
- Du point de vue de l'institution
- Du point de vue des publics extérieurs, le cas échéant.

3. Les atouts et les difficultés rencontrés dans la conduite du projet

- Mise en œuvre des actions
- Méthode d'accompagnement et de régulation
- Partenariats
- Institution

4. Données objectives

Nombre de partenaires de l'établissement	
Nombre d'intervenant.e.s sur la saison	
Nombre d'ateliers, d'intervenant.e.s et de patient.e.s par atelier	
Nombre total de personnes par événement et/ou sur la saison	
Nombre de restitutions (DVD, CD, livres, présentations publiques d'ateliers, de spectacles, etc)	

5. Bilan budgétaire (cf tableau joint)

- Rappel du bilan prévisionnel
- Compte de résultats

Attention : ce compte de résultats doit faire état des dépenses et recettes sur la globalité du projet et pas uniquement sur le montant de la subvention octroyée par le dispositif.

	Budget prévisionnel	Compte de résultats		Budget prévisionnel	Compte de résultats
	Charges	dépenses		produits	recettes
Rémunération intervenant.e.s TTC	€	€	Convention DRAC - ARS	€	€
Déplacements et frais divers	€	€	Région	€	€
Fournitures	€	€	Département	€	€
Communication	€	€	Ville	€	€
Autres	€	€	Mécénat	€	€
			Hôpital ou établissement médico-social (apports financiers et/ou structurels)	€	€
			Partenaires (apports financiers et/ou structurels)	€	€
			Provisions/déficit	€	€
Total	€	€	Total	€	€

Le bilan doit être élaboré après concertation de l'ensemble des partenaires de l'action.